

Contribution du CESER

---

**Schéma Régional  
d'Aménagement, de  
Développement Durable et  
d'Égalité des Territoires**

**SRADDET**

Juin 2018



**Séance Plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine  
21 juin 2018, Bordeaux**

## **Comment réussir le SRADDET Nouvelle-Aquitaine ?**

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a adopté, le 21 juin 2018 une nouvelle contribution sur le futur SRADDET.

SRADDET, c'est désormais l'acronyme utilisé pour parler de ce futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires prévu par la loi NOTRe, actuellement en cours d'élaboration en Nouvelle-Aquitaine. Ce « schéma des schémas » a pour objectif de définir les grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques concernées ! Il a vocation à traiter aussi bien les questions de transport, d'énergie, de gestion du foncier, de biodiversité, de déchets, de développement économique, de formation, d'enseignement supérieur, de santé, de logement, de numérique... Le Conseil régional, chef de file de l'aménagement du territoire, chargé d'élaborer ce projet en relation avec l'État et les autres niveaux de collectivités territoriales, a organisé une large concertation. Il devrait rendre sa copie définitive fin 2019 après une nouvelle phase de débats publics.

Le CESER a souhaité contribuer à la construction de ce schéma complexe en travaillant le plus en amont possible et en apportant des éléments d'appréciation et de vigilance aux différentes étapes de son élaboration. Dans une première contribution (octobre 2017), il a formulé des commentaires et propositions sur les thématiques « obligatoires » que doit comporter le SRADDET et il a identifié les multiples enjeux de développement durable :

- la nécessité d'une cohésion régionale malgré des dynamiques très contrastées ;
- des enjeux sociaux conditionnant l'équité entre les habitants de la région face à l'accès aux services, aux services publics, à l'offre de soins, à une vie culturelle et sportive ;
- des enjeux de mobilité répondant aux multiples questions de concentration, d'étalement urbain ou de désertification ;
- des enjeux d'éducation et de formation devant garantir l'accessibilité à une offre d'orientation et de formation en cohérence avec les besoins du territoire ;
- des enjeux environnementaux dus aux pressions croissantes sur l'espace, l'eau et à la nécessité d'agir face aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité.

Cette nouvelle contribution s'inscrit en amont de la consultation formelle par le Conseil régional. Au-delà de contributions thématiques sur les différents volets du schéma (mobilité, climat-air-énergie, déchets, numérique, foncier, habitat-logement, territoire et innovation sociale, accès aux services au public, formation), le CESER identifie des enjeux fondamentaux qui conditionneront la réussite du SRADDET :

- **la cohérence globale du schéma qui passera par l'identification et l'affichage de l'ambition régionale, aujourd'hui insuffisamment perceptible. Il faut remettre l'humain, la qualité de vie, au cœur des territoires, et donc plus au cœur du SRADDET. Faire territoire, c'est « mettre en avant un minimum de valeurs**

**CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

**communes assurant le bien-vivre de chaque habitant sur le territoire ». C'est à cette condition que la Région pourra réussir pleinement son SRADDET.**

- **L'enjeu de la portée prescriptive** du schéma demande des éclaircissements. Des règles générales, rédigées par le Conseil régional, vont s'imposer aux documents de planification infrarégionaux. Leur formulation doit respecter l'autonomie des collectivités et les modalités d'application demandent à être précisées (s'appliqueront-elles uniformément sur les territoires ou seront-elles adaptables en fonction de leurs spécificités ?).
- **L'évaluation du schéma** devra permettre un ajustement des politiques sectorielles au cours de leur mise en œuvre. La stratégie d'évaluation doit être conçue dès le départ et se réaliser tout au long du déroulement des politiques. Une étape intermédiaire contribuerait à mesurer la façon dont les objectifs sont progressivement atteints pour une éventuelle réorientation de l'action.

Par ailleurs, il serait intéressant de définir des indicateurs permettant de mesurer, par exemple, la réduction de la fracture territoriale, la qualité de vie, le bien-être social, le développement équilibré et soutenable des territoires, l'empreinte écologique, ou encore la démocratie et la proximité...

Pour le CESER, l'intégration d'une stratégie globale d'évaluation est une mesure incontournable qui, par les possibilités d'ajustement qu'elle offre, garantit une action publique qui évolue au plus près des besoins des habitants et renforce ainsi la démocratie, l'attractivité et la cohésion sociale de notre territoire.

Enfin, au-delà des aspects juridiques, l'application du SRADDET sera, fortement dépendante de son appropriation par les différents acteurs, publics mais aussi privés, de Nouvelle-Aquitaine. Le schéma ne doit pas être considéré comme une seule expression d'une stratégie politique et technique de la collectivité régionale. Or, en de nombreux points du territoire, le SRADDET reste méconnu. **Tout l'enjeu est d'en faire un véritable projet de territoire, porté et partagé par les acteurs de la région.** De nouvelles présentations ciblées selon les publics, des rencontres avec l'ensemble des élus en identifiant les implications du SRADDET les concernant, une mobilisation de la société civile et de ses organisations (au niveau régional et local) contribueraient à la diffusion des orientations auprès des acteurs des territoires et des citoyens.

*Le document dans son intégralité est téléchargeable sur <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sraddet>*

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>9</b>
Une première contribution générale.....	9
Une deuxième phase de contribution du CESER.....	10
<b>Volet « Mobilité »</b> .....	<b>13</b>
<b>Volet « Climat – Air – Énergie »</b> .....	<b>20</b>
<b>Volet « Déchets »</b> .....	<b>29</b>
<b>Volet « Numérique »</b> .....	<b>34</b>
<b>Volet « Foncier »</b> .....	<b>42</b>
<b>Volet « Habitat et Logement »</b> .....	<b>49</b>
<b>Volet « Territoire et Innovation sociale »</b> .....	<b>52</b>
<b>Volet « Accès aux services au public »</b> .....	<b>53</b>
<b>Volet « Développement économique et formation »</b> .....	<b>54</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>59</b>
L'enjeu de la cohérence .....	59
L'enjeu de la portée prescriptive.....	60
L'enjeu de l'évaluation .....	61





## **Vote sur la contribution du CESER**

### **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**

**(SRADET)**

**Adopté à l'unanimité :**

**149 votants**

0 contre

0 abstention



La Commission n°2 « Développement des territoires & Mobilité » et la Commission n°3 « Environnement » ont été synthésées pour l'élaboration de ce document avec l'appui des contributions des commissions citées ci-après :

**Commission n°1 « Éducation, Formation & Emploi »**

**Commission n°5 « Vie sociale, Culture & Citoyenneté »**

**Commission B « Evaluation des politiques régionales »**





# Introduction

## Une première contribution générale

Les collectivités territoriales et de nombreux autres acteurs sont concernés par les domaines couverts par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), issu de la Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Parmi eux, le CESER a proposé une première réflexion sur ce Schéma, validée au cours de la Séance Plénière d'octobre 2017.

Il a transmis ces travaux au Conseil Régional dans un esprit contributif et par souci de ne pas limiter sa contribution aux seuls avis formels qu'il devra obligatoirement rendre le moment venu sur le SRADDET et ses Schémas associés. Cette démarche visait à exprimer les attentes des organisations et acteurs de la société civile organisée afin qu'elles puissent être prises en compte en amont de l'aboutissement du SRADDET.

Cette première contribution du CESER avait repris, sous forme de tableaux commentés, les thématiques obligatoires que doit comporter le SRADDET<sup>1</sup>. Elle abordait également des enjeux transversaux de gouvernance et d'articulations avec les schémas régionaux.

Le CESER avait ainsi souhaité la prise en charge collective et cohérente de grands enjeux de société au prix, s'il le faut, d'un renouvellement des pratiques et des expérimentations. Il s'agissait notamment de l'emploi, de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, du logement, de la place faite aux jeunes, de la continuité des services publics dans les territoires.

Considérant le caractère à la fois vaste et hétérogène de la Région Nouvelle-Aquitaine, le CESER avait également souhaité que sa contribution soit animée par la volonté de contribuer à une diminution des inégalités à l'œuvre sur le territoire régional. Autrement dit, de permettre à la Région de jouer pleinement son rôle incitateur et régulateur, devant favoriser un développement polycentrique sur le territoire.

Dans cet esprit, il avait mis en avant les multiples enjeux de développement durable et équilibré des territoires :

- la **cohésion régionale** malgré des dynamiques très contrastées ;
- des **enjeux sociaux** conditionnant l'équité entre les habitants de la région face à l'accès aux services, aux services publics, à l'offre de soins, à une vie culturelle et sportive ;
- des **enjeux de mobilité** répondant aux multiples questions de concentration, d'étalement ou de désertification ;
- des **enjeux d'éducation et de formation** devant garantir l'accessibilité à une offre d'orientation et de formation en cohérence avec les besoins du territoire ;

---

<sup>1</sup> Habitat, Gestion économe de l'espace, Intermodalité et développement des transports, Maîtrise et valorisation de l'énergie, Lutte contre le changement climatique, Pollution de l'air, Protection et restauration de la biodiversité, Prévention et gestion des déchets, Désenclavement des territoires ruraux, Implantation des infrastructures d'intérêt régional, Equilibre et égalité des territoires.

- des **enjeux environnementaux** dus aux pressions croissantes sur l'espace, l'eau et à la nécessité d'agir face aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité.

## Une deuxième phase de contribution du CESER

Cette nouvelle phase de contribution s'organise autour de trois temps :

- 1) l'inscription du CESER, entre avril et juin 2018, dans le processus de concertation en cours, pour proposer une nouvelle contribution lors de la Séance Plénière du 21 juin 2018 (le CESER n'a pu s'inscrire plus tôt dans ce processus de concertation engagé dès le début de l'année en raison des contraintes liées à la mise en place de l'assemblée pour un nouveau mandat) ;
- 2) la réponse, par un avis formel, à la saisine sur le rapport du Conseil Régional en décembre prochain ;
- 3) l'inscription du CESER dans le temps de la concertation publique qui suivra, pour communiquer et valoriser sa contribution.

Il ne s'agissait pas, pour le premier temps, de s'engager à nouveau dans un travail d'ensemble refaisant la contribution générale, déjà conséquente, réalisée en 2017.

Cette nouvelle approche repose donc essentiellement sur une démarche de réactions :

- aux auditions des services du Conseil Régional<sup>2</sup> ;
- aux documents existants et significatifs mis à disposition par le Conseil Régional : éléments présentés à l'occasion du Comité stratégique du SRADDET, compte rendus d'ateliers, premières synthèses et propositions d'objectifs... ;
- à la rencontre avec Laurence ROUEDE, conseillère régionale déléguée au foncier et à l'habitat, et les services de la DATAR, dans le cadre d'un échange avec l'assemblée sur les enjeux et perspectives du SRADDET.

Si les sources utilisées étaient des documents de travail ou des démarches en cours d'élaboration, elles proposaient une première matière constituant un socle de réflexions et d'observations en prolongement de la première contribution générale du CESER.

L'état d'avancement très variable de ces démarches et l'hétérogénéité des documents de référence selon les secteurs considérés, contribuent inévitablement à une certaine disparité du document global proposé par le CESER, dans sa forme et parfois dans le fond de la réflexion qu'il a été ou non possible d'engager à ce stade du processus.

Cette nouvelle contribution constitue néanmoins un recueil d'éléments d'appréciation et de « points de vigilance » que l'assemblée a souhaité mettre en exergue.

Le document proposé s'articule autour d'une double démarche :

- l'une thématique, s'appuie sur les contributions des commissions du CESER relatives aux différents volets du schéma (transports et mobilité, climat-air-énergie, prévention

---

<sup>2</sup> Les commissions remercient Marie DEMOLIN, Directrice au sein de la DATAR ; Marie PALLU, représentante de la Mission intermodalité ; Karine LAMBERT, Directrice de l'Environnement ; Béatrice CHASSAING, Directrice de l'Energie et du Climat ; Jean-François LOUINEAU, au titre du Conseil Permanent de la Transition Energétique (COPTEC) ; Aurélie PAQUIGNON, responsable Foncier-Urbanisme ; François GILBERT, alors Délégué régional au Numérique.

et gestion des déchets, numérique, foncier, habitat, formation, évaluation...). Dans un souci d'exploitation pratique et concrète, le document est construit sous forme de tableaux sur chacun de secteurs abordés auxquels sont associés les commentaires et analyses des commissions ;

- l'autre plus transversale, porte sur les grands enjeux du SRADDET (comment faire schéma ? quelle valeur prescriptive ?...).

Ces travaux constituent en outre, pour l'assemblée socioprofessionnelle, une appropriation complémentaire des enjeux du SRADDET. Celle-ci était nécessaire à une assemblée largement renouvelée en janvier dernier et amenée à se prononcer en décembre prochain sur un document engageant la politique du Conseil Régional en matière d'aménagement du territoire.








## Volet « Mobilité »




**Note méthodologique :** afin de faciliter l’appropriation par le Conseil Régional et ses services de sa contribution, le CESER a choisi de concentrer son analyse et ses propositions sur un nombre limité d’objectifs qu’il a considérés comme prioritaires.

Huit objectifs, parmi ceux issus de la concertation, ont été identifiés, pour lesquels le CESER propose son analyse (😊 points positifs, 😞 points négatifs, ⚠️ points de vigilance) et décline les mesures prioritaires.

Objectifs <sup>3</sup>	Observations du CESER	Principes d’action / Mesures prioritaires
Orientation 1 : Adapter l’offre de transport aux besoins de mobilité		
Améliorer l’intermodalité en assurant la coordination et la connexion des offres de transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊</li> <li>• Fluidité des parcours ;</li> <li>• Création de pôles intermodaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Couverture du territoire par un réseau de Pôles d’échanges multimodaux dotés de guichets uniques ;</li> <li>➤ Coordination et hiérarchisation des réseaux et offres de transports.</li> </ul> <p>📄 CESER Nouvelle-Aquitaine, <i>L’intermodalité en Nouvelle-Aquitaine</i>, juillet 2017</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>😞</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer dans la réflexion le fret.</li> </ul> <p>⚠️</p>	




<sup>3</sup> Objectifs issus de la concertation et présentés lors de la Conférence Régionale Permanente de la Mobilité et des Transports du 12 mars 2018.







Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 2 : Développer les services pour faciliter et optimiser la mobilité		
Aller vers un billet unique	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilite l'intermodalité en facilitant le passage d'un mode de transport à l'autre (limiter les contraintes liées aux ruptures de charge) ;</li> <li>• Peut lever les freins à l'usage des transports collectifs ;</li> <li>• Aller vers la simplicité ;</li> <li>• Améliorer la qualité de service offerte à l'utilisateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accessibilité à tous avec des titres multi-supports ;</li> <li>➤ Ouverture à différentes formes de transport, au-delà des seuls réseaux de transport collectif (covoiturage, vélo en libre-service, etc.).</li> </ul> <p>📄 CESER Nouvelle-Aquitaine, <i>L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine</i>, juillet 2017</p>
		
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attention à la couverture numérique ;</li> <li>• Ne pas passer au tout numérique au risque d'exclure des populations =&gt; proposer une pluralité de supports adaptés à tous ;</li> <li>• Ne pas oublier les personnes ayant des difficultés de lecture (handicap, illettrisme...) ;</li> <li>• Veiller à un tarif abordable, accessible à tous et adapté à tous les usages, et conservant les spécificités tarifaires sur la totalité du trajet.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 3 : Mailler le territoire par un réseau d'infrastructures renouvelé, développé et performant		
Remettre en état et moderniser le réseau ferroviaire existant, y compris les lignes fret capillaire	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact positif en termes de développement durable et de respect de l'environnement (contribue à la lutte contre les gaz à effet de serre) ;</li> <li>• Participe de l'aménagement du territoire en facilitant le développement de l'offre de mobilité, en désengorgeant les autres réseaux de mobilité et notamment le réseau routier ;</li> <li>• Fiabiliser le transport (réduction des délais et des retards, qualité du transport, ...) : « Retrouver le goût de prendre le train ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaborer un « Plan Rail » prenant en compte les priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La sécurité des circulations ;</li> <li>• Le désenclavement des territoires ;</li> <li>• Le développement économique (fret) ;</li> <li>• Le potentiel des lignes, au-delà des trafics actuels.</li> </ul> </li> </ul>
		
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas oublier la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) ;</li> <li>• Qui fait (État, Région, SNCF...) et avec quels moyens (juridiques et financiers) ? Le coût peut être une contrainte forte et pénalisante. L'Etat doit prendre ses responsabilités ;</li> <li>• Prendre en compte l'accessibilité des personnes handicapées tout au long de la chaîne de mobilité (bâti, matériel et assistance) ;</li> <li>• Sans négliger la remise en état du réseau routier qui se dégrade.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 3 : Mailler le territoire par un réseau d'infrastructures renouvelé, développé et performant (suite)		
Résorber le nœud routier de Bordeaux	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="517 328 1335 379">☺ • Améliorer l'accessibilité à la métropole bordelaise.</li> <li data-bbox="517 384 1335 576">☹ • Créer de nouvelles routes : accroître la circulation routière ; • Cela peut impliquer des travaux d'infrastructures à renforcer, renouveler ou créer.</li> <li data-bbox="517 580 1335 847">⚠ • Ne pas oublier les autres axes routiers (vers Nantes, Poitiers, Limoges, Lyon) ; • Risque d'accroître encore le transport de marchandises par la route et d'aller contre les transports collectifs sur l'agglomération bordelaise ; • Veiller à ne pas alourdir la fiscalité des automobilistes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1406 357 1906 384">➤ Nouvelles capacités en parking relais ;</li> <li data-bbox="1406 437 2141 496">➤ Voies réservées sur les autoroutes aux bus et au covoiturage ;</li> <li data-bbox="1406 549 2141 608">➤ Permettre la circulation sans passer par Bordeaux si cela n'est pas nécessaire.</li> <li data-bbox="1406 703 2141 767">📄 CESER Aquitaine, <i>Le nœud de transport de Bordeaux</i>, novembre 2012.</li> </ul>



Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 4 : Consolider une vision stratégique et adapter la gouvernance		
Renforcer, à l'échelle des bassins de vie, une vision stratégique de la mobilité en lien avec l'emploi, le développement économique et touristique, l'habitat et le foncier	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en cohérence de différentes politiques publiques avec une meilleure coordination des différents acteurs ;</li> <li>• Sur l'aspect foncier, c'est une mesure positive pour limiter le grignotage des terres agricoles ;</li> <li>• Rationaliser l'offre de transport en parallèle aux bassins de vie et d'emplois ;</li> <li>• Renforcer l'accessibilité des territoires de proximité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouvrir la CRPMT (Conférence régionale permanente de la mobilité et des transports) aux enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'emploi ;</li> <li>• économiques ;</li> <li>• d'habitat ;</li> <li>• de foncier ;</li> <li>• touristiques.</li> </ul> </li> <li>➤ Contractualiser avec les EPCI en lien avec la société civile locale.</li> </ul>
		
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas oublier les territoires ruraux peu densément peuplés. Il faut penser à tous les territoires et toutes les populations ;</li> <li>• Ne pas oublier les liens entre les bassins d'emplois ;</li> <li>• Ne pas oublier les populations fragiles loin de l'emploi pour qui la mobilité est un moyen d'insertion sociale ;</li> <li>• Créer des obligations prescriptives.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 4 : Consolider une vision stratégique et adapter la gouvernance (suite)		
Réguler les trafics poids-lourds en transit international par la mise en place de moyens incitatifs et alternatifs, notamment des autoroutes ferroviaires et des autoroutes de la mer	<ul style="list-style-type: none"> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon objectif en faveur de l'environnement pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre ;</li> <li>• Améliorer la sécurité routière (réduction des risques accidentogènes) et la santé publique.</li> </ul> </li> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau n'est pas en état.</li> </ul> </li> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre des contraintes pour ne pas reposer que sur des intentions ;</li> <li>• Interdire la circulation de Poids Lourds (PL) le weekend et les jours fériés. Même les dérogatoires les bloquer aux frontières ;</li> <li>• Risque d'oublier le principe de libre circulation.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proposer l'interdiction de la RN10 au trafic international ;</li> <li>➤ Expérimenter une écotaxe » pour les PL en transit (sur le modèle de la Belgique, de l'Allemagne...).</li> </ul>
Assurer une meilleure cohérence entre urbanisme et transports	<ul style="list-style-type: none"> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt de lier mobilité et urbanisme, tributaires l'une de l'autre, dans les politiques publiques ;</li> <li>• Aide à la prospective et à la décision politique.</li> </ul> </li> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à des liaisons possibles entre les banlieues ;</li> <li>• Risque d'accroître l'étalement urbain ;</li> </ul> </li> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser à la desserte (plages horaires) des zones périurbaines par les transports en commun ;</li> <li>• Ne pas oublier les territoires ruraux (enjeu de mobilité et accessibilité).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Implanter les nouveaux immeubles près des axes de transports ;</li> <li>➤ Mixer les zones habitat/emploi/zones d'activité économique ;</li> <li>➤ Favoriser la densification.</li> </ul>

Disposer d'un observatoire régional de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une vision globale de tous les modes de transport ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouvrir l'observatoire aux acteurs économiques et sociaux des territoires ;</li> <li>➤ Prévoir dès l'origine des indicateurs permettant l'évaluation régulière et un suivi.</li> </ul> <p>📄 CESER Nouvelle-Aquitaine, Avis sur la création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, mars 2018.</p>
	<p>😊</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre d'ajuster les politiques publiques au vu de données et tendances régionales de la mobilité ;</li> <li>• Nécessaire pour développer une vision prospective.</li> </ul>	
	<p>☹️</p>	
	<p>⚠️</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les régions limitrophes aux travaux ;</li> <li>• Construire une vision et des liens avec les territoires limitrophes de la Nouvelle-Aquitaine ;</li> <li>• Doter cet observatoire de réels moyens ;</li> <li>• Éviter que l'observatoire soit le lieu d'expression de lobbys privés ;</li> <li>• Associer pleinement les professionnels ;</li> <li>• Ne doit pas être seulement un outil statistique, mais aussi un élément d'amélioration pour le service public, en travaillant avec des données publiques.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 5 : Diffuser les mobilités de demain pour réussir la transition écologique		
Aucun objectif retenu par la CESER.		

## Volet « Climat Air Energie »

Les contraintes du calendrier de mise en place du CESER et de ses instances de travail n'ont pas rendu possible une participation de l'assemblée au sein des ateliers organisés à l'occasion de la phase de concertation sur le Volet Climat Air Energie.

Le CESER s'est donc appuyé, pour cette contribution complémentaire, sur les propositions contenues dans le « Cahier des acteurs ». Ce dernier compile et synthétise en effet les idées et propositions recueillies dans le cadre des séminaires thématiques et des contributions reçues à titre individuel ou émanant des organisations investies dans ce domaine.

Il partage et apporte une appréciation positive au contenu de ce document, tout en ayant bien noté que certaines des propositions y figurant étaient contradictoires. Il espère que les « Points de vigilance » qu'il formule contribueront au « résultat collectif » généré par cette étape de concertation en vue de la rédaction du Volet Climat Air Energie.

De façon générale, le CESER apprécie la démarche de concertation menée par le COPTEC et l'importance des travaux préparatoires réalisés sur ces questions fondamentales.

**Cette contribution s'inscrit en prolongement et en complément de celle émise en octobre 2017 par le CESER pour l'ensemble du SRADET et incluant les domaines relevant du Volet Climat Air Energie.**

Objectifs	Observations du CESER
<p><b>I.1 - Sobriété et efficacité énergétique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diminuer les consommations d'énergie dans les bâtiments ;</li>   <li>➤ Maîtriser la demande pour la mobilité et les transports ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Points de vigilance</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le CESER souligne la priorité à accorder aux actions en lien avec la sobriété énergétique et la maîtrise des consommations. Il regrette que cette dimension n'ait pas été le sujet majeur des débats et travaux menés jusqu'à présent.</li> <li>➤ Il souhaite pouvoir disposer d'une meilleure visibilité quant aux résultats de l'accompagnement financier du Conseil Régional en direction de l'adaptation, de la rénovation des bâtiments et de l'habitat, au regard des enjeux de la rénovation énergétique et de la qualité de l'air. L'utilisation des fonds provenant du 1% Logement doit pouvoir plus largement contribuer à cet objectif.</li> </ul> <p>Le soutien à la baisse de consommation d'énergie des bâtiments doit concerner les bâtiments les plus énergivores dans toutes les activités, qu'elles soient tertiaire, industrielle ou agricole.</p> <p>La Région doit par ailleurs faire preuve d'exemplarité concernant les bâtiments dépendant de son activité ou de sa gestion.</p> </li> <li>• <b><u>Points de vigilance</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans le débat actuel sur une priorisation entre Lignes à Grande Vitesse et soutien aux lignes régionales, le CESER se prononce clairement, notamment dans un contexte financier contraint, en faveur de la nécessité de préserver un maillage régional performant. Une évidente priorité doit être portée à l'entretien et à la rénovation d'un réseau secondaire dans un état dégradé, voire préoccupant, dont les carences et la désaffection ont notamment pour conséquence de contribuer au report vers la voiture.</li> </ul> <p>Il reste néanmoins attentif à la « rentabilité écologique » de certaines lignes présentant actuellement un très faible remplissage et consommant une énergie équivalente à celle des lignes plus empruntées.</p> <p>Pour autant, la rentabilité sociétale et environnementale doit être évaluée en fonction du potentiel de transport de la ligne et non du nombre de passagers transportés actuellement. Il doit s'agir d'un maillage régional performant avec une exploitation répondant au besoin de la population. Le maintien des lignes doit être une priorité, garantie par l'Etat, propriétaire réel du réseau national, pour lequel la rentabilité sociétale et environnementale doit être calculée sous l'éclairage d'une péréquation nationale et non régionale.</p> <p>Le CESER défend également la recherche de solutions innovantes, dont la promotion de transports publics</p> </li> </ul>

➤ Maîtriser la demande pour la mobilité et les transports **(suite)** ;

alternatifs.

- Au-delà de l'intérêt du principe d'aires de co-voiturage, le CESER attire l'attention, d'une part sur leur inscription dans une cohérence intermodale et, d'autre part, sur le risque, sans une réflexion sur leur conception et leur localisation, de contribuer au problème de l'artificialisation des sols.
- Enfin, il souhaite, au-delà de l'attente de plans de mobilité ambitieux proposés par les grandes entreprises, trouver dans les propositions du SRADDET sur la mobilité et les transports, des initiatives (socio-conditionnalité des aides notamment) pour encourager la mise en œuvre de Plans de Mobilité (PDM) par les entreprises de moins de 100 salariés.
- La promotion et l'organisation du report modal du fret routier vers le ferroviaire<sup>4</sup>

Le CESER tient à rappeler, comme il a eu l'occasion de le souligner dans de précédents travaux, le modèle économique très dégradé des lignes ferroviaires capillaires de fret : ce réseau est pourtant fondamental et son trafic doit être maximisé afin d'en maintenir l'équilibre économique. Une mobilisation collective est donc indispensable pour assurer sa pérennité. La pression est forte sur la SNCF. Pour autant, au-delà de réponses ponctuelles, n'apparaissent pas d'engagements à la hauteur des attentes liées à cet enjeu. Des centaines de milliers de tonnes de fret sont ainsi reportées sur la route par manque de possibilités ferroviaires.

Face au positionnement extrêmement concurrentiel du camion, il convient pourtant de souligner que pour le transport routier, la part du coût assumée par la collectivité (infrastructures, coûts environnementaux, coûts sociaux...) est plus importante que pour le transport maritime ou ferroviaire.

Pour réaliser tout son potentiel, l'effort d'investissement doit s'accompagner d'une politique volontariste d'amélioration de la performance des sillons dont la qualité et le nombre demeurent encore une difficulté.

Le CESER rappelle ainsi qu'au-delà du réel volontarisme affiché par un nombre encore trop restreint d'acteurs et, souvent, de discours convenus, une économie de transport sans une place essentielle donnée au ferroviaire est à moyen et long termes inconcevable.

Afin de réduire le trafic routier et permettre le report modal, le CESER soutient la candidature de la Région pour expérimenter la nouvelle écotaxe. Il souhaite que l'écotaxe serve à financer le transport régional des voyageurs, celui des marchandises et plus généralement les actions en faveur de la transition énergétique, et non le contournement routier de la rocade bordelaise par la création de barreaux autoroutiers, comme évoqué par certains.

---

<sup>4</sup> Cf. également à ce sujet le rapport du CESER sur « Les ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine » (2017) et son volet sur le fret ferroviaire.

<p>➤ Réduire les besoins électriques</p>	<p>S'agissant de l'éclairage, le CESER attire l'attention sur les effets potentiels des lampes à basse consommation sur la santé et la biodiversité, et préconise en conséquence que les actions en matière d'éclairage public, notamment, ne visent pas seulement une diminution des consommations d'énergie mais prennent bien en compte les dimensions sanitaires et environnementales.</p> <p>➤ Il est conscient qu'un focus sur l'électricité se justifie étant donné les marges de manœuvre qui la concernent, notamment sur le plan de l'efficacité énergétique apportée par les innovations technologiques. Mais il estime que cette mobilisation autour de la réduction de la consommation énergétique ne doit pas se focaliser sur la seule production d'électricité, les autres sources d'énergie (gaz, fuel...) étant tout aussi concernées.</p>
<p><b>I.2 - Diversification et implantation du mix énergétique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Points de vigilance</u></b></li> </ul> <p><u>Les conditions de la valorisation</u></p> <p>➤ Le CESER soutient l'effort de valorisation des ressources renouvelables, il souligne néanmoins les points de vigilance quant aux conditions de leur systématisation. Il convient en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de porter une attention particulière à une bonne adéquation de leurs implantations avec les caractéristiques du milieu naturel régional et local ;</li> <li>- d'évaluer leur rentabilité par une approche économique des réalités du territoire.</li> </ul> <p>Ainsi, s'il ne s'agit en rien d'empêcher ou de freiner l'implantation des énergies renouvelables en remplacement des énergies conventionnelles, un processus raisonné et largement concerté devra tenir compte de multiples paramètres environnementaux, économiques et sociaux pour que le développement des EnR soit adapté aux réalités des territoires.</p> <p>➤ Le CESER exprime son opposition à une réduction de la portée du droit de l'environnement, au motif de développer les énergies renouvelables.</p> <p>C'est notamment le cas pour des mesures telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre les projets citoyens de site de production d'énergies renouvelables dans les zones contraintes au plan environnemental ;</li> <li>- valider des exceptions à l'interdiction de réalisation d'infrastructures d'énergies renouvelables en zonage naturel.</li> </ul>

## I.2 - Diversification et implantation du mix énergétique (suite)

- Le CESER souhaite, parmi les supports susceptibles d'optimiser la valorisation des ressources énergétiques, une utilisation élargie des bâtiments publics, des marges de manœuvre paraissant encore disponibles sur des surfaces pouvant accueillir l'énergie solaire.
- Il souhaite une réflexion approfondie sur les possibles complémentarités énergétiques interrégionales.<sup>5</sup>
- Dans l'esprit de sa préconisation, le CESER soutient la proposition de se fixer qu'à l'horizon 2030, 15 % des projets d'énergie renouvelable soient portés par des habitants et/ou des collectivités, à la condition que ces projets s'intègrent dans une démarche territoriale et concertée.

### Eolien

Le CESER demande au Conseil Régional d'accorder une attention particulière à la proposition d'interdire d'implanter des éoliennes dans des zones Natura 2000 (ZPS et ZSC à enjeux chiroptères).

### Solaire photovoltaïque

- Au-delà de l'opportunité certaine que représente le développement de l'énergie photovoltaïque, le CESER alerte sur un certain nombre de freins et de risques identifiés pour les particuliers qui installent des panneaux sur des toitures résidentielles :
  - entreprises qui, malgré l'obtention de l'agrément, ne présentent pas toujours la fiabilité économique nécessaire pour mener à bien les chantiers qui leur sont confiés ;
  - assurances qui ne couvrent ces installations que si elles se substituent à la surface de couverture.
- Malgré certaines avancées en la matière, certaines interrogations persistent quant au recyclage de ces installations en fin de vie.
- Le CESER réaffirme son opposition à l'installation d'étendues de panneaux photovoltaïques sur des terres arables et, de façon générale, au sol, à l'exception de sols reconnus artificialisés et/ou pollués.

<sup>5</sup> "Les filières productives liées à l'énergie en Aquitaine face à la transition énergétique" - CESER Aquitaine, décembre 2012.



**I.2 - Diversification et implantation du mix énergétique (suite et fin)**

Solaire thermique

Le CESER soutient les orientations exprimées en matière de solaire thermique. L'investissement de la Région en la matière devra contribuer à rattraper le retard pris sur le développement de cette source énergétique.

Hydroélectricité, hydrolie, énergies marines

Le CESER considère que les rivières ont déjà fortement contribué au développement de l'hydroélectricité et qu'à ce titre, l'objectif de la préservation ou de la restauration des continuités écologiques doit rester une exigence forte du Conseil Régional.

Il exprime ses réserves, dans l'état actuel des techniques disponibles, sur le potentiel de développement de l'énergie hydrolienne, qui représente un faible potentiel pour la Nouvelle-Aquitaine, et de l'énergie houlomotrice, technique non encore mature.

Méthanisation et gaz renouvelable

Le CESER encourage le développement de ce secteur d'énergie. A propos de la méthanisation, il souhaite que soit apportée une attention particulière en amont sur la nature, la qualité et la provenance des approvisionnements et, en aval, sur la qualité et la destination des digestats.

Bois énergie

Le CESER considère que la forêt ne doit pas servir au développement de l'éolien ou du photovoltaïque mais à des projets durables « bois énergie », c'est-à-dire des projets qui utilisent les seuls coproduits forestiers ou industriels et ceci sans compromettre la fertilité et la protection des sols.

**De manière générale, le CESER souhaite obtenir, de la part des acteurs, des objectifs chiffrés et réalistes, à partir de diagnostics précis.**

Orientation II : Réduction des gaz à effet de serre et polluants non énergétiques

Objectifs	Observations du CESER
<b>Performance des process industriels et traitements des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Points de vigilance</u></b>  Le CESER met tout particulièrement l'accent sur la dimension « économie circulaire »<sup>6</sup>. Il souhaite que la démarche, qui dépasse la seule approche de gestion des déchets, soit intégrée de façon transversale dans le Volet Climat Air Energie et, de façon générale, dans le SRADDET.  Il souligne l'importance de démarches anticipatrices et le caractère essentiel de l'innovation en la matière.</li></ul>
<b>Evolution des pratiques agricoles et rôle des sols agricoles et forestiers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Points de vigilance</u></b>  Le CESER attire l'attention sur l'importance de cette question, en raison de son incidence sur le stockage du carbone dans les sols.  Pour les mêmes raisons de stockage de carbone, il est essentiel de préserver les milieux naturels et notamment les zones humides et les océans.</li></ul>

<sup>6</sup> Cf. le rapport de la Section « Veille et prospective » du CESER Aquitaine sur « L'économie circulaire en Aquitaine : état des lieux, atouts et perspectives de développement » (mars 2015).

Objectifs	Observations du CESER et mesures à retenir dans les règles générales
<p><b>Limitation de l'exposition des personnes, des activités et des territoires aux aléas</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Points de vigilance</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le CESER souligne l'importance particulière de ce volet compte tenu notamment des 720 km de la façade littorale de la région Nouvelle-Aquitaine particulièrement exposés aux risques naturels (submersions marines, érosion littorale...). A ces risques naturels s'ajoutent un certain nombre d'aménagements destinés à la protection de sites (polders, barrages, digues...), qui sont parfois facteurs d'aggravation des risques naturels<sup>7</sup>.</li> <li>➤ Aux risques majeurs identifiés (élévation du niveau de la mer, épisodes météorologiques intenses), le CESER met en exergue la question de la vulnérabilité de la ressource en eau (quantité et qualité des eaux littorales et intérieures).</li> <li>➤ Au-delà de la mobilisation autour des zones de risque, le CESER tient aussi à ce que soient anticipés les risques de conflits d'usage résultant des conséquences des dérèglements climatiques et de leurs impacts (le foncier, notamment littoral<sup>8</sup>, la ressource en eau,...).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Milieus artificialisés, urbains</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Points de vigilance</u></b> <p>Le CESER soutient les mesures visant à restaurer la présence de la nature et le cycle de l'eau en ville. Outre les effets positifs pour la biodiversité et le cadre de vie, elles permettent de réguler la température et de lutter contre les « îlots de chaleur ». Ces îlots de chaleur sont favorisés par la densification urbaine, elle-même indispensable pour atténuer le changement climatique. L'étalement urbain aujourd'hui à l'œuvre est en effet grandement responsable de l'allongement des distances parcourues au quotidien entre domicile, travail et services et du recours important à la voiture particulière, et donc des émissions de gaz à effet de serre liées au transport.</p> </li> </ul>

<sup>7</sup> Cf. le rapport : "L'Aquitaine face aux risques naturels : mieux connaître et prévenir pour ne pas subir" - CESER Aquitaine, octobre 2012.

<sup>8</sup> Le CESER rappelle l'importance de la loi Littoral dont la mise en œuvre en Nouvelle-Aquitaine, poussée par une mobilisation forte de la société civile, fait figure de modèle en Europe.

## Autres commentaires du CESER

### Développer les actions de sensibilisation, d'information et de participation de la société civile

Le CESER tient à souligner l'importance de la sensibilisation, de la formation et de la participation des citoyens à l'élaboration des projets de territoire en matière de lutte contre le changement climatique. Elles conditionnent notamment l'acceptabilité des mesures envisagées dans ce cadre.

Il souhaite néanmoins faire la différence entre la dimension sensibilisation / information / formation et ce qui relève de l'engagement citoyen dans les différents processus de concertation, sachant que le CESER milite en faveur d'une meilleure participation de la société civile à la définition des politiques publiques, la considérant comme bénéfique à la démocratie.

Concernant plus particulièrement les risques littoraux, le CESER a déjà formulé un certain nombre de préconisations en la matière pour favoriser la prise de conscience collective de l'existence de risques et lors de la mise en œuvre des procédures d'élaboration des PPR<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Cf. le rapport : "L'Aquitaine face aux risques naturels : mieux connaître et prévenir pour ne pas subir" - CESER Aquitaine, octobre 2012.

## Volet « DECHETS »

### Les sources et documents de référence

Pour cette contribution, le CESER s'est appuyé sur divers documents issus de concertations techniques, mis à disposition en 2017 et début 2018, notamment le document présenté à l'occasion de la dernière commission consultative d'élaboration du PRPGD. Ce document présente en effet, dans le cadre d'un « scénario tendanciel », divers objectifs en matière de prévention, de valorisation et de stockage des déchets.

Il s'est également référé :

- au Cahier des acteurs (Volet Climat Air Energie) réalisé par le COPTec, certains aspects couvrant la problématique des déchets,
- au volet « Gestion des déchets » de la contribution du CESER au SRADDET (octobre 2017),
- au rapport du CESER sur « L'économie circulaire en Aquitaine : état des lieux, atouts et perspectives de développement » (mars 2015),
- à diverses contributions dont les propositions de France Nature Environnement dans le cadre de l'élaboration du PRPGD.

### Inscrire la gestion des déchets dans une approche « Economie circulaire »

Le Conseil Régional s'est engagé en faveur du développement de l'économie circulaire. Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets doit s'inscrire dans cette perspective.

Le basculement vers le nouveau paradigme de l'économie circulaire est rendu nécessaire pour des raisons environnementales. Dans ses travaux en la matière, le CESER Aquitaine<sup>10</sup> citait l'ONG Global Footprint Network selon laquelle, si la tendance actuelle à la consommation des ressources se poursuit, nous aurons besoin de deux planètes d'ici 2050...

---

<sup>10</sup> L'économie circulaire en Aquitaine : état des lieux, atouts et perspectives de développement – CESER Aquitaine, mars 2015.

Au-delà des constats et prévisions alarmants pour l'environnement, les limites du modèle de consommation linéaire (consistant à extraire, produire, consommer puis jeter) sont mises en lumière par la hausse du prix des matières premières et des coûts d'extraction, dans un contexte de réduction des stocks et de détérioration des accès à la ressource. Ces conséquences relativement récentes de l'épuisement des ressources ont suscité une accélération dans la prise de conscience des limites du modèle actuel.

Recycler et valoriser les déchets sont nécessaires mais ne suffisent pas. Tendre vers le « zéro déchet ultime » nécessite d'agir en amont au niveau de l'offre des acteurs économiques (approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité) et de la demande et des comportements des consommateurs (consommation responsable, allongement de la durée d'usage...).

Pour lever les freins identifiés par le CESER Nouvelle-Aquitaine (freins psychologiques, réglementaires, économiques, organisationnels, techniques et scientifiques), le Conseil Régional doit, par un fort volontarisme politique, s'organiser de façon à porter cette dimension de manière transversale, comme il a choisi de le faire pour la transition énergétique et le climat.

Objectifs	Observations du CESER
<p><b>Prévention</b></p>	<p><b>Le CESER porte une appréciation positive aux orientations et objectifs contenus dans les documents pour l’instant disponibles dans le cadre des travaux menés par le Conseil Régional.</b></p> <p>Le CESER souscrit totalement à la nécessité, inscrite dans le droit, d’une prévention de la production des déchets à la source (« le meilleur déchet est celui que l’on ne produit pas »). Il s’agit de considérer la prévention comme une filière à part entière et de créer une culture commune de la prévention des déchets en favorisant les échanges sur les retours d’expérience.</p> <p>A ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le CESER soutient la proposition d’identifier comme axe d’action fort auprès des ménages la réduction des bio-déchets et partage les propositions d’action avancées. Cependant, si chacun porte une responsabilité en termes de prévention, la responsabilité des consommateurs ne doit pas faire oublier celle des acteurs économiques situés à l’amont dans la chaîne de production de déchets. Ainsi le CESER souhaite que les acteurs économiques soient incités à ne plus imposer des déchets au consommateur, notamment sous la forme d’emballages multiples ou de format non appropriés (médicaments).</li> </ul> <p>Le CESER accorde une priorité à la lutte contre les déchets plastiques : à ce titre, il se félicite de la récente série de mesures ciblées contre les produits en plastique à usage unique prises par la Commission européenne, ce qui constitue une action à la source et devrait contribuer à lutter contre leur prolifération dans le milieu naturel et notamment sur le littoral.</p> <p>Il note par ailleurs les tonnages importants de déchets des activités économiques (DAE), pour moitié issus des activités agricoles. Ces tonnages représentent le double de ceux des déchets ménagers et assimilés (DMA).</p> <p>Le CESER préconise en conséquence une action forte en direction des entreprises (éco-socio-conditionnalité des aides régionales par exemple) pour que celles-ci s’engagent, du début à la fin d’un processus industriel (ou de production), dans des choix technologiques contribuant à cette réduction.</p>

<p><b>Prévention (Suite)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parmi les thématiques traitées dans le PRPGD figure le traitement des boues des stations d'épuration. Bien qu'elles ne soient pas considérées comme un déchet, le CESER souhaite souligner le problème posé par les boues de dragages d'entretien des ports (sous la responsabilité de la Région pour le port de Bayonne) et la nécessité d'actions de prévention de la pollution des sédiments portuaires.</li> </ul>
<p><b>Valorisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concernant le BTP, le CESER souligne le problème rencontré par les artisans pour accéder aux déchetteries : certaines communes réservent cet accès aux seules entreprises dont le siège social est situé dans leur périmètre, ce qui ne facilite pas le comportement vertueux d'artisans intervenant sur ces communes et dont le siège social est situé ailleurs.</li> <li>➤ Compte-tenu de l'incidence des déchets médicamenteux sur les milieux naturels et sur la santé, des actions de sensibilisation pour ramener les médicaments non utilisés dans les pharmacies sont nécessaires.</li> <li>➤ Les déchets issus de la consommation territoriale peuvent se retrouver recyclés dans des territoires lointains aux exigences sociales et environnementales inférieure aux nôtres. La Région doit se préoccuper de cette question et être vigilante quant au devenir des déchets recyclés et favoriser le développement de filières de proximité.</li> </ul>
<p><b>Objectif de stockage des déchets non dangereux non inertes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le CESER partage l'objectif qui vise à « tendre vers zéro déchet ultime ». Cependant le CESER s'interroge sur l'incidence des objectifs de réduction des capacités de stockage qui risque d'aboutir à un développement du recours à l'incinération. Certains conseillers considèrent par ailleurs que la valorisation énergétique s'effectue trop souvent aux dépens de la prévention des déchets.</li> </ul> <p>La question de la surveillance des sites de stockage de déchets en fin d'activité est également posée.</p>



## Actions transversales

Le CESER souligne le caractère essentiel :

- de la recherche-innovation dans les domaines de la prévention et de la valorisation ;
- de l'évaluation de cette politique régionale par la mise en place d'indicateurs de suivi ;
- de l'information et de la sensibilisation via les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- de la concertation nécessaire notamment pour l'acceptation sociale des actions (à propos par exemple de l'installation de centres de retraitement qui suscite des oppositions locales) ;
- de la formation : certains métiers de ce secteur présentent une pénibilité et ne sont pas toujours attractifs (les salariés du secteur doivent pouvoir envisager des évolutions professionnelles).

En outre, le CESER propose :

- d'inscrire, dans les objectifs opérationnels du PRPGD, l'exemplarité des collectivités, administrations, établissements d'enseignement... ;
- de mener les actions de coopération interrégionale et avec l'Espagne visant à résoudre des problèmes spécifiques tels que l'arrivée de déchets sur le littoral néo-aquitain.

## Volet « Numérique »

**Note méthodologique :** afin de faciliter l'appropriation par le Conseil Régional et ses services de sa contribution, le CESER a choisi de concentrer son analyse et ses propositions sur un nombre limité d'objectifs qu'il a considérés comme prioritaires.

Sept objectifs, parmi ceux issus de la concertation, ont été identifiés, pour lesquels le CESER propose son analyse (😊 points positifs, 😞 points négatifs, ⚠️ points de vigilance) et décline les mesures prioritaires.

**N.B. : la seule amélioration serait de créer l'infrastructure numérique qui permette l'accès.**




**Une mesure commune à tous les objectifs : Mise en place d'une politique concertée de gestion des données publiques dans un souci d'égalité des territoires et des populations avec une communications publique par l'ensemble des relais des actions vers les entreprises, les particuliers et les autres institutions.**

Objectifs <sup>11</sup>	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 1 : Accès aux réseaux		
Doter le territoire d'infrastructures pour apporter un service haut et très haut débit à tous aux horizons 2020, 2022 et 2025	<p><u>Fracture accès territoire ;</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de l'égalité citoyenne par la mise à disposition des mêmes moyens pour tous ;</li> <li>• Priorité absolue parce que constitutive de l'équité des populations (services emplois, mobilité, soins...) y compris l'économie ;</li> <li>• Nécessaire pour l'ensemble des territoires et indispensable pour la société, pour l'entreprise, pour l'économie, donc pour entreprendre et réussir ;</li> <li>• Construction de l'avenir : indispensable et urgent ;</li> <li>• Éviter la marginalisation de certains territoires, favoriser le travail et l'e-commerce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les EPCI (ou les communes) doivent valider l'implantation des infrastructures ;</li> <li>➤ Consultation publique locale sur l'aménagement numérique ;</li> <li>➤ Recenser les besoins par les politiques locales.</li> </ul>

<sup>11</sup> Objectifs soumis à la concertation lors des séminaires thématiques de février-mars 2018.

<p>Doter le territoire d'infrastructures pour apporter un service haut et très haut débit à tous aux horizons 2020, 2022 et 2025 <b>(Suite)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2025, cela paraît loin mais c'est aujourd'hui. Comment prioriser l'action dès 2020 car il est urgent d'agir. Création d'un fonds pour rattraper le retard ?</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il ne faut pas oublier les zones rurales. Il faut prioriser l'accès pour tous de qualité avant le Haut Débit ciblé. L'accès doit bénéficier à tous sans exclusion ;</li> <li>• Étudier toutes les solutions techniques car il n'existe pas que la fibre. Il y a d'autres évolutions techniques. Attention au risque d'obsolescence avant même la mise en œuvre ;</li> <li>⚠ • Lier les priorités foncières et les aires de mobilité avec les territoires concertés. Réflexion réseaux et point unique (zoom-dé-zoom) ;</li> <li>• Faire qu'habiter des zones hors Internet soit choisi et non subi. Choix volontaire des territoires sur leur équipement ;</li> <li>• Prendre en compte et intégrer les nouveaux usages et services qui apparaîtront dans le futur.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 1 : Accès aux réseaux (suite)		
Améliorer le niveau de service à destination des professionnels (entreprises, sites publics)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité : services pour tous surtout les plus éloignés et les plus défavorisés pour une égalité ;</li> </ul> <p>😊</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) et TPE (Très Petites Entreprises) qui n'ont pas les moyens, humains et financiers, de suivre les évolutions techniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivi des profils des professionnels accompagnés ;</li> <li>➤ Évaluer l'accessibilité ainsi que le niveau de service ;</li> <li>➤ Inviter les branches et les secteurs d'activité afin de définir les besoins, les actions et les formations ;</li> <li>➤ Lier « point numérique » lors de la demande de l'ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attention à l'économie de plateforme qui est plus prédatrice que constructive parfois ;</li> </ul> <p>☹</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de l'administration qui ne marche pas aujourd'hui (exemple : carte grise).</li> </ul>	
	<p>⚠</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de communiquer sur le sujet. Il faut diffuser l'information largement et accompagner les créateurs-entrepreneurs pour éviter leur isolement ;</li> <li>• Les filières riches en TPE et PME doivent être accompagnées de manière spécifique ;</li> <li>• Par tous les professionnels mais en visant prioritairement les petites entreprises et en ne laissant pas de côté les zones agricoles fortement consommatrices d'Internet au-delà des lieux d'habitation ;</li> <li>• Augmenter le niveau de service c'est essentiel mais pour les particuliers également ;</li> <li>• Prendre en compte et intégrer les nouveaux usages et services qui apparaîtront dans le futur.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 2 : Qualité de vie		
<p>Favoriser l'appropriation du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à travers des actions de médiation adaptées à tous les publics ;</li> <li>➤ et en priorité à destination des plus fragiles</li> </ul>	<p><u>Fracture accès territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des différences générationnelles et sociales pour arriver à une égalisation des possibilités pour tous ;</li> <li>• Éviter de créer une nouvelle fracture numérique « sociale » ;</li> <li>• Cela doit permettre l'accès de tous aux services publics de plus en plus exclusivement en ligne ;</li> <li>• Faire une mise à disposition auprès de points d'accès aux services d'intérêt général (publics mais pas que...) pour accompagner l'usage.</li> </ul> <p></p> <hr/> <p></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution rapide des outils : il faut prévoir des mises à jour ;</li> <li>• Nécessite un temps long et adapté à la diversité des publics donc beaucoup de ressources à mobiliser ;</li> <li>• « Priser le territoire » passe obligatoirement par ces actions : investir, former, accompagner qui suit la médiation.</li> </ul> <p></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluer l'accessibilité ainsi que le niveau de service ;</li> <li>➤ Tout service public : pas de mise en service de nouveaux outils numériques « obligatoires » sans avoir assuré la formation de tous les usagers ;</li> <li>➤ Consulter les tiers lieux systématiquement pour organiser les rencontres/formations.</li> </ul>

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 2 : Qualité de vie (suite)		
<p>Adapter l'offre de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ aux nouvelles formes de travail ;</li> <li>➤ à l'évolution des métiers du numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺</li> <li>• Il va falloir changer de modèle en profondeur et sortir des cases habituelles ;</li> <li>• C'est essentiel pour l'adaptation aux évolutions techniques ;</li> <li>• Soutenir la formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur ;</li> <li>• Le numérique doit être mieux compris pour être réellement utile et non une source de contraintes.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>☹</li> <li>• Manque de formation des enseignants ce qui entraine une sous-utilisation des outils ;</li> <li>• Il va falloir former les formateurs : c'est une urgence.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>⚠</li> <li>• Quelle législation pour les « nouvelles formes de travail » ?</li> <li>• La formation au numérique doit être intégrée dans toutes les formations et pas uniquement dans les plus spécialisées. Il faut sensibiliser à la logique du numérique et pas uniquement aux outils et au codage ;</li> <li>• Préparer dès le plus jeune âge à l'égilité et la multiplicité des supports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Data Deck : volet numérique ;</li> <li>➤ Développement de la dimension numérique dans la FTLV financée par la Région ;</li> <li>➤ Les établissements de formation financés par le Région doivent intégrer la formation aux enjeux du numérique dans toutes les formations ;</li> <li>➤ Solliciter les filières pour référencer toutes les évolutions et les projets de demain afin d'offrir les formations mieux adaptées ;</li> </ul>

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 2 : Qualité de vie (suite)		
<p>Développer la e-santé (télémédecine, domotique et réseaux de professionnels) afin de pallier la désertification médicale, favoriser la coordination des soins, faciliter le maintien à domicile des personnes dépendantes</p>	<p>😊</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi individualisé sans hospitalisation.</li> <li>• Maintenir à domicile des séniors tout en luttant contre l'isolement ;</li> <li>• C'est l'avenir : le réseau « santé » doit évoluer par le numérique afin de pallier les dysfonctionnements actuels et assurer partout un accompagnement médical. Le numérique doit être conçu et utilisé pour contribuer à l'amélioration du suivi et de l'accompagnement médical.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les CT favorisent la coordination entre les professionnels de santé et les dispositifs numériques ;</li> <li>➤ Réunir au niveau régional toutes les associations locales « soutien à la personne » pour travailler sur les stratégies futures afin de bonifier la coordination des soins et du maintien à domicile ;</li> <li>➤ Identifier l'humain derrière l'outil.</li> </ul>
	<p>☹️</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif formulé de manière négative ;</li> <li>• E-médecine ne remplacera jamais le contact avec le médecin. Il faut mesurer les risques de substitution à la médecine en présentiel ;</li> <li>• Ne pas perdre le lien essentiel au bien être ;</li> <li>• Beaucoup reste à faire pour les personnes dépendantes qui ont des inquiétudes pour les soins de demain et même d'aujourd'hui. C'est urgent.</li> </ul>	
	<p>⚠️</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attention aux risques de déshumanisation d'un domaine qui concerne avant tout l'humain. Il faut une réelle articulation intelligente entre outils/humains ;</li> <li>• Et la prévention en matière de santé ?</li> <li>• Pour être efficace, il faut des points d'accès accompagnés et à condition que le territoire ait un réseau Internet compatible ;</li> <li>• La désertification médicale passe par le maintien des « Services » et des commerces dans les communes.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 3 : Développement économique		
<p>Assurer la promotion touristique du territoire grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la mise en place d'une infrastructure de données ouvertes ;</li> <li>➤ au développement des technologies mobiles (m-tourisme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'industrie du tourisme a d'abord besoin de l'accès à Internet, adapté à la saisonnalité ;</li> </ul> <p>😊</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Très important pour le développement du tourisme ;</li> <li>• Faciliter la venue et le séjour des touristes dans des zones moins connues de la Nouvelle-Aquitaine (intérieur du territoire).</li> </ul> <hr/> <p>☹</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quid du tourisme virtuel ?</li> </ul> <hr/> <p>⚠</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité des zones déjà fréquentées en négligeant les autres du fait des algorithmes des moteurs de recherche ;</li> <li>• Ne pas oublier les zones loin du littoral.</li> </ul>	



Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 4 : Modernisation de la gestion publique		
<p>Renforcer la prévention de la pollution et des risques naturels (inondations, incendies forestiers, tempêtes littorales) grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des outils de surveillance ;</li> <li>➤ des outils d'analyse prédictive ;</li> <li>➤ et des systèmes d'alertes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention pour une meilleure attractivité touristique mais pas seulement ;</li> </ul> <p>😊</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure vision donc possibilité d'action rapide et favoriser l'anticipation de la compensation ;</li> <li>• Permettre une anticipation citoyenne à la veille.</li> </ul> <hr/> <p>☹</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation des outils par les professionnels à anticiper.</li> </ul> <hr/> <p>⚠</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lier le suivi à des objectifs ;</li> <li>• Trouver le bon équilibre pour que la technologie ne soit pas invasive ;</li> <li>• Attention à l'utilisation des données de ces outils de prévention pour mieux établir les plans d'urbanisme...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ SCOT – PLU – PDU... Respect des analyses prédictives et s'assurer du bon fonctionnement des outils de surveillance ;</li> <li>➤ Favoriser la participation citoyenne à la veille environnementale via un dispositif en ligne accessible à tous.</li> </ul>

## Volet « Foncier »




**Note méthodologique :** afin de faciliter l’appropriation par le Conseil Régional et ses services de sa contribution, le CESER a choisi de concentrer son analyse et ses propositions sur un nombre limité d’objectifs qu’il a considérés comme prioritaires.

Six objectifs, parmi ceux issus de la concertation, ont été identifiés, pour lesquels le CESER propose son analyse (😊 points positifs, ☹ points négatifs, ⚠ points de vigilance) et décline les mesures prioritaires.




Objectifs <sup>12</sup>	Observations du CESER	Principes d’action / Mesures prioritaires
Orientation 1 : Préservation du foncier naturel, agricole et forestier		
Préserver les terres à fort potentiel agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>😊 Aider à l’installation de nouveaux agriculteurs et à la diversification des productions grâce à diverses aides (financières, techniques...);</li> <li>Développer la production agricole en circuits courts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Harmonisation régionale de la politique d’urbanisme ;</li> <li>➤ Interroger sur le niveau et la mise en œuvre de la prescriptivité du SRADET sur les documents d’urbanisme ;</li> <li>➤ Privilégier l’intérêt collectif.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ La notion de fort potentiel agricole n’est pas appropriée car excluante ; un objectif plus global de gestion économe de l’espace, quelles que soient les terres, devrait être privilégié.</li> </ul>	




<sup>12</sup> Source : stratégie foncière régionale en cours de finalisation (audition du 12 avril 2018). N’ont été retenus ici que les objectifs intégrés dans le SRADET.

<p>Préserver les terres à fort potentiel agricole <b>(suite)</b></p>	<p>⚠</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Générer une étude au cas par cas en fonction des besoins, sans abandonner les autres terres, afin de prendre en compte toutes les stratégies d'aménagement des différents territoires, tous riches en initiatives et porteurs de projets ;</li><li>• Préserver la qualité agronomique des sols : les terres arables sont un bien commun à protéger ;</li><li>• Interdire l'utilisation des pesticides afin de conserver la qualité des terres et la biodiversité ;</li><li>• Déterminer le potentiel agricole et définir un usage raisonné de ces terres ;</li><li>• Adopter des règles selon les territoires et la situation des terres surtout pour les terrains plats qui sont plus favorables à l'urbanisation ;</li><li>• Revoir le classement cadastral et les définitions des groupes qualité des terres.</li></ul>	
--	---	--

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 1 : Préservation du foncier naturel, agricole et forestier (suite)		
Protéger la biodiversité et les continuités écologiques	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• La biodiversité est un facteur essentiel permettant la résilience vis-à-vis du changement climatique ;</li> <li>• Une prise de conscience collective des enjeux et des dérives est nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concertation ;</li> <li>➤ Transparence ;</li> <li>➤ Promouvoir la transformation vers l'agro-écologie.</li> </ul>
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enjeu de la biodiversité, la réflexion sur la place du vivant au sein de notre territoire et la dimension de changement comportemental que cela emporte n'apparaissent pas clairement dans l'ensemble des documents du SRADDET.</li> </ul> <p>Il manque la dimension culturelle de ces enjeux (éducation, médiation, sensibilisation), pourtant indispensable pour permettre la compréhension des menaces et l'évolution nécessaire de nos comportements, et réussir la préservation des richesses de notre patrimoine naturel commun.</p>	
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se doter de moyens permettant une réelle atteinte de l'objectif, tout en ayant comme point de vigilance les enjeux financiers sous-jacents à la question du foncier ;</li> <li>• Équilibre et cohérence à trouver entre cette protection et des projets vecteurs d'emploi ou de développement en privilégiant des priorités ;</li> <li>• Attention à ne pas créer des « ghettos verts » en insérant les activités humaines en harmonie avec les espaces naturels.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 2 : Compacité des espaces urbains		
Mettre un frein au développement des centres commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économiser les terres grâce à une meilleure coordination avec un « Schéma Régional d'Aménagement et de Coordination des Zones Commerciales » ;</li> </ul> <p>😊</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et réactiver les commerces de centre-ville en priorisant les commerces dits de proximité tout en veillant à la mixité de l'offre commerciale et de service (indépendants, chaîne) ;</li> <li>• Concertation pour une répartition de l'existant et une éventuelle aide vers un retour d'une enseigne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place d'un organe de concertation élargi pour l'élaboration d'un schéma régional des centres commerciaux ;</li> <li>➤ Création d'un cahier des charges définissant les modalités de réemploi, destruction, réhabilitation, dépollution à l'instar des exploitations de carrières.</li> </ul>
	<p>☹</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun : c'est une priorité de l'aménagement des territoires ;</li> </ul>	
	<p>⚠</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques de transport et de stationnement adaptées à l'accès aux centres-villes ;</li> <li>• Veiller à la réutilisation du foncier et des bâtiments vacants avec une meilleure qualité architecturale, paysagère et énergétique ;</li> <li>• Quid des modalités de décision ;</li> <li>• Aider les petits commerces à aller vers le e-commerce ;</li> <li>• Mieux sensibiliser les élus aux enjeux du développement des centres commerciaux, dans le cadre de leur participation aux CDAC.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 2 : Compacité des espaces urbains (suite)		
Affirmer les friches et les logements vacants comme éléments de projet urbain	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à la réhabilitation et à la ré-habitation dans une dynamique d'économie circulaire ;</li> <li>• Gagner des logements en centre-ville avec des projets diversifiés ;</li> <li>• Diminuer les déplacements centre-bourg/périphérie en évitant la désaffectation des commerces pour les petits centres-villes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'un cahier des charges définissant les modalités de réemploi, destruction, réhabilitation, dépollution à l'instar des exploitations de carrières ;</li> <li>➤ Politique publique d'aide à la réhabilitation selon le projet urbain avec droit de regard des collectivités ;</li> <li>➤ Mise en place d'un observatoire des friches et des logements vacants.</li> </ul>
		
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lutte contre les logements vacants implique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un marché du logement ;</li> <li>- Une politique forte d'aide à la rénovation ;</li> </ul> </li> <li>• Les friches sur les zones tendues sont de moins en moins nombreuses. Sur les zones peu tendues, il faut un projet urbain et des moyens ;</li> <li>• Quid de la responsabilité des propriétaires des installations en fin de vie ? Pas de cahier des charges ;</li> <li>• Améliorer l'accès aux données en mettant en place un outil afin d'identifier et de quantifier les logements vacants ;</li> <li>• Attention aux normes (écologiques...) pour la réhabilitation de l'ancien.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 2 : Compacité des espaces urbains (suite)		
Promouvoir la densification	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ré-humaniser les centres avec des espaces « verts » pour donner l'envie d'y rester ;</li> <li>• Mutualiser et créer des lieux de vie ;</li> <li>• Réviser les P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et les P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) et révision réglementaire de l'urbanisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir l'installation de nouveaux logements exclusivement sur des zones bénéficiant de réseaux (électricité, eau, téléphone/internet...) ou immédiatement limitrophes.</li> </ul>
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• La densification doit être réalisée avec une mixité sociale afin d'éviter les ghettos ;</li> <li>• Attention aux conflits de voisinage.</li> </ul>	
	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au logement pour tous en centre-bourg. La réduction du foncier ne doit pas être source d'une augmentation des prix ;</li> <li>• Créer des infrastructures et des lieux de vie tout en gardant de l'espace vert, culturel, sportif, social ;</li> <li>• Les PLH (Programmes locaux de l'habitat) doivent être en accord avec les besoins de la population. Les PLU doivent être respectés dans leurs possibilités maximales pour aller vers la densification tout en étant attentif à la qualité des constructions.</li> </ul>	

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 3 : Intensification du lien ville-campagne		
Aucun objectif retenu par les membres de la CESER.		

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 4 : Régulation de l'accès au foncier		
<p>Réguler l'accès au foncier</p> <p>La Région souhaite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ aider à l'équilibre d'opérations complexes comme celles impliquant des résorptions de friches ;</li> <li>➤ promouvoir des alternatives à la propriété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺</li> <li>• Très bonne initiative si elle vient en appui des autres collectivités et génère un foncier accessible tout en se prémunissant d'intérêts locaux ;</li> <li>• Réguler l'accès au foncier pour permettre plus d'installations de nouveaux agriculteurs.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>☹</li> <li>• Quelle mise en œuvre opérationnelle ?</li> <li>• Atteinte à la propriété individuelle ;</li> <li>• A condition que l'appui de la Région ne provoque de l'inflation foncière ;</li> <li>• Le foncier entraîne des enjeux financiers lourds ;</li> <li>• Régulation à l'échelle régionale qui n'implique pas des acteurs locaux (absence).</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>⚠</li> <li>• Réguler dans la transparence ;</li> <li>• Tenir compte des spécificités territoriales ;</li> <li>• Avoir une vision globale et une logique territoriale adaptée aux spécificités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lutter contre l'opacité des transactions foncières ;</li> <li>➤ Réfléchir à une évolution de la compétence de délivrance des permis de construire.</li> </ul>

Objectifs	Observations du CESER	Principes d'action / Mesures prioritaires
Orientation 5 : Anticipation du dérèglement climatique et des risques naturels		
Aucun objectif retenu par les membres de la CESER.		



## Volet « Habitat et Logement »

**Rappel** : l'accès au logement ou à l'hébergement est un droit de portée constitutionnelle.

Rappel des enjeux	Objectifs	Observations du CESER	Règles générales
Enjeu n° 1 : réponse adaptée aux besoins en logement	<p><b>Anticiper à l'échelle des territoires de vie (et des nouveaux EPCI ?) les besoins en logement.</b></p> <p><b>Objectif à 2030 : tous les EPCI dotés d'un PLUI(H) ou à défaut d'un PLH.</b></p>	<p><b>1. Favoriser dans les territoires la mise en place d'outils de planification urbaine</b></p> <p>Il s'agit d'inciter à la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux-Habitat qui peuvent faire office de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou de Programmes Locaux de l'Habitat dans les territoires non encore pourvus d'un PLUi.</p>	<p>L'appui à des projets d'aménagement, de développement ou de rénovation urbains par des aides publiques de niveau régional associé à l'existence d'un document de planification (PLUI(H) ou PLH).</p> <p>Attention particulière sur la prise en compte genrée et des besoins des populations les plus vulnérables.</p>
Enjeu n° 2 : conciliation qualité de l'habitat, du cadre de vie et des équilibres territoriaux	<p><b>Renforcer les ressources en ingénierie urbaine des territoires.</b></p> <p><b>Accroître l'offre de logements (très) sociaux (PLAI et PLUS).</b></p>	<p>Cela passe aussi par le soutien à la mobilisation d'une ingénierie spécialisée au bénéfice des territoires (EPCI) en s'appuyant sur les réseaux d'expertise existants (Agences d'urbanisme, CAUE, SOLIHA, universités).</p> <p><b>2. Accroître l'offre en logements accessibles pour les jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs et saisonniers)</b></p>	<p><b>Mesure d'accompagnement : appui à l'ingénierie (cf. enjeu n°2).</b></p> <p>Attention particulière sur la prise en compte genrée et des réponses adaptées aux besoins des populations les plus vulnérables.</p>

<p><b>Enjeu n° 2 : conciliation qualité de l'habitat, du cadre de vie et des équilibres territoriaux (Suite)</b></p>	<p><b>Objectif à 2030 : au moins 35% des projets de construction neuve de logement dans ces catégories.</b></p> <p><b>Objectif à 2050 : au moins 50 % des projets de construction neuve en PLAI/PLUS.</b></p> <p><b>Offrir des solutions adaptées aux nouveaux usages dans l'habitat.</b></p> <p><b>Favoriser la reconquête du bâti ancien dans les bourgs ruraux.</b></p>	<p>Pour la Région, notamment dans les zones tendues, cela consiste à accentuer le déploiement de l'offre de logements (résidences étudiants, FJT, logement chez l'habitant) destinés aux jeunes (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs en lien avec le CROUS, l'URHAJ...), notamment en s'appuyant sur le partenariat établi avec Action Logement (PM : nouveau règlement d'intervention sur le logement des jeunes prévu en octobre 2018).</p> <p>Soutenir les projets d'habitat partagé et participatif (ex : intergénérationnel) et l'innovation (dont innovation sociale) dans l'acte de construction.</p> <p>Soutenir la création d'Etablissements Publics Fonciers Locaux et d'Organismes Fonciers Solidaires.</p> <p><b>3. Accompagner les territoires dans la mise en œuvre d'outils d'urbanisme opérationnel pour la reconquête et la rénovation de l'habitat (dont rénovation énergétique)</b></p> <p>Pour la Région, accompagner les projets de rénovation énergétique dans le parc social (y compris via programmes européens) et soutenir l'action de l'ANAH dans les zones rurales (à travers les OPAH et les PIG).</p>	
--	--	---	--

	<b>Favoriser l'adaptation et la rénovation de l'offre de logements, dont la rénovation énergétique.</b>	<b>4. Passer de l'efficacité à l'efficience énergétique</b>  Afin de mieux prendre en compte les facteurs de blocage rencontrés en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé, il est proposé de privilégier une démarche prenant en compte l'efficience plutôt que l'efficacité énergétique. Cela suppose un accompagnement approprié des porteurs de projets par la mise en place d'un fonds de garantie sur l'efficience énergétique, en lien avec divers opérateurs (Procivis, ANAH, SOLIHA...).	
--	---	--	--

## Volet « Territoire et Innovation sociale »

Rappel des enjeux	Objectifs	Observations du CESER	Règles générales
Enjeu n° 1 : la création d'activités et d'emplois	Favoriser la création d'emplois et d'activités par le soutien à des projets d'intérêt général.	<p><b>1. Soutenir les démarches de coopération territoriale et d'innovation sociale</b></p> <p>Appui aux initiatives telles que les projets de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou aux démarches d'innovation sociale collectives (« Pôles territoriaux de coopération et d'innovation sociale », coopératives d'activités et d'emploi), initiés par des acteurs de l'ESS en lien avec des collectivités et d'autres acteurs économiques et/ou sociaux du territoire.</p>	<p><b>Attention particulière sur la prise en compte genrée et des projets ou initiatives des populations les plus défavorisées.</b></p>
Enjeu n° 2 : l'innovation sociale	Encourager l'innovation par la coopération, la mutualisation de ressources et/ou de projets et la fertilisation croisée.	<p><b>2. Accompagner les projets de mutualisation d'emplois</b></p> <p>Exemple des projets de groupements d'employeurs portés par des acteurs de l'ESS à l'échelle de territoires ou bassins d'emploi, en lien avec des collectivités et d'autres acteurs économiques.</p> <p><b>3. Consolider le soutien aux « tiers lieux »</b></p> <p>Projets de tiers lieux ou espaces de « coworking », portés par des acteurs de l'ESS et s'inscrivant dans une démarche d'intérêt général.</p>	

## Volet « Accès aux services au public »

Rappel des enjeux	Objectifs	Observations du CESER	Règles générales
Enjeu n° 1 : accès à la santé	Assurer un accès aux services de soins des populations.	<p><b>1. Consolider l'offre de soins dans les territoires les plus fragiles</b></p> <p>Développement du réseau des maisons de santé sur le territoire ou de services d'accueil de professionnels de santé. Développement des services numériques (e-santé).</p>	<p>Attention particulière sur la prise en compte genrée et des besoins des populations les plus défavorisées.</p>
Enjeu n° 2 : accès aux loisirs culturels et sportifs	Maintenir un maillage équilibré des équipements et activités culturels, socio-éducatifs et sportifs sur le territoire.	<p><b>2. Appuyer les projets culturels, socio-éducatifs et sportifs territoriaux</b></p> <p>Soutien aux projets collectifs d'acteurs associatifs dans les territoires, contribuant à l'animation, à la cohésion sociale, à la gestion d'équipements et/ou d'activités sur l'année (dont événements, activités d'éducation populaire, accueil de résidences d'artistes...), en lien avec les collectivités et les habitants.</p>	<p>Attention particulière sur la prise en compte genrée et des besoins des populations les plus défavorisées.</p>

## Volet « Développement économique et formation »

Les enjeux de développement durable et équilibré des territoires portés par le SRADDET sont multiples, et correspondent, notamment, aux différentes problématiques portant sur les domaines sociaux, environnementaux, d'éducation et de formation, de mobilité et de cohésion régionale.

Lors de la Séance Plénière du 18 octobre 2017, le CESER de Nouvelle- Aquitaine a apporté ses premières réflexions à l'élaboration de ce schéma stratégique, répondant ainsi aux thématiques<sup>13</sup> obligatoires du schéma, mais a également abordé des enjeux transversaux liés à la gouvernance et à l'articulation avec les autres schémas tels que le SRDEII ou le SRESRI.

Relevant plus particulièrement des champs de compétence du CESER, le tableau, ci-après, regroupe les différentes préconisations du CESER vis-à-vis des objectifs du SRADDET, finalisés lors du comité stratégique du 19 mars 2018. A ce titre, le CESER s'inscrit totalement dans la continuité des travaux opérés par l'ancienne mandature, afin de prolonger la réflexion du CESER par rapport à l'élaboration future de ce schéma stratégique.

---

<sup>13</sup> Habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets, désenclavement des territoires ruraux, équilibre et égalité des territoires.

Objectifs du SRADDET	Préconisations du CESER	Exemples de mesures opérationnelles
Thématiques transversales : accès à l'emploi, accès aux équipements et services, équilibre des territoires, égalité des chances		
<p>1. Favoriser l'insertion économique et sociale des habitants des territoires de la Région, par la création d'activités et l'emploi pérenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les projets de mutualisation d'emplois ;</li> <li>➤ Impulser la mise en place de comités de bassin d'emplois afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des territoires ;</li> <li>➤ Encourager une culture du dialogue social territorial au plus près des bassins d'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projets de groupements d'employeurs à l'échelle de territoires ou de bassin d'emploi avec garanties sociales et sécurisation des parcours professionnels associées, en lien avec les collectivités et autres acteurs économiques, en lien avec les collectivités et autres acteurs économiques...</li> </ul>
<p>2. Stimuler le développement endogène des territoires, sur la base de leurs ressources : compétences locales, offre de formation, offre de logement adaptée...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir, améliorer les services publics existants et réinstaurer des services publics de proximité en tenant compte des spécificités territoriales en termes de densité de population, de bassins économiques, de mobilité ou de niveau de vie afin de combler des inégalités ;</li> <li>➤ Conforter les positions urbaines pour lutter contre la désertification des villes moyennes et la métropolisation ;</li> <li>➤ Confier la réalisation de travaux divers sur le territoire, prioritairement aux entreprises locales ;</li> <li>➤ Créer de la valeur ajoutée dans les territoires en valorisant leurs ressources : entreprises implantées, potentiel de développement, cadre de vie ;</li> <li>➤ Apporter de l'ingénierie aux intercommunalités pour les aider à réaliser leurs projets de territoire pour une mise en œuvre plus rapide, mettre en œuvre une politique contractuelle qui favorise un meilleur développement territorial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consolider le soutien aux « tiers lieux », travailler sur la mise en cohérence et la complémentarité de l'offre de transports publics et de mobilité, le développement d'une couverture numérique de qualité, l'utilisation des outils numériques (web TV), maintenir et développer les services (aux) publics, soutenir les projets collectifs d'acteurs associatifs dans les territoires, consolider l'offre de soins...</li> </ul>

<p><b>3. Créer des réseaux infrarégionaux de recherche et de formation, des écosystèmes territoriaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la dynamique de l'innovation dans les territoires ;</li> <li>- Développer l'accès à l'enseignement supérieur pour réduire les inégalités dans les territoires, favoriser les conditions de vie des étudiants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir les initiatives et projets portés par les acteurs publics et privés, et notamment par les Universités, en faveur de la transition énergétique ;</li> <li>➤ Développer de nouvelles opportunités technologiques, y compris dans le secteur des énergies marines ;</li> <li>➤ Soutenir les projets de recherche et d'innovation pouvant contribuer à diminuer les émissions de GES, dans l'ensemble de ces domaines ;</li> <li>➤ Accompagner le développement et les expérimentations technologiques : proposer des infrastructures dédiées à la R&amp;D, aux essais expérimentaux, développer la R&amp;D et l'innovation dans le domaine maritime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer une nouvelle phase du concept de transition énergétique qui favoriserait l'excellence en s'appuyant sur la recherche et l'innovation, favoriser l'émergence de filières industrielles dans le secteur des énergies renouvelables, donner les moyens à la recherche appliquée de développer des espèces adaptées (essences et plantes) au changement climatique et accélérer leur utilisation dans l'agriculture et la sylviculture...</li> </ul>
<p><b>4. Adapter l'offre de formation, aux nouvelles formes de travail, et à l'évolution numérique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Permettre un accès au haut débit pour tous les citoyens, dans tous les territoires, y compris ceux situés aux franges, grâce à des équipements performants en tous lieux et accompagnant les citoyens dans l'apprentissage des NTIC.</li> <li>➤ Soutenir l'emploi en temps partagé porté par les groupements d'employeurs fortement impliqués dans la formation afin de répondre aux besoins de compétences dans les territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser le développement des « tiers lieux », ainsi que la couverture numérique du très haut débit...</li> </ul>



**5. Mettre en place une offre de formation, accessible pour tous les territoires et pour tous les publics (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés).**

- Favoriser l'égalité des chances par la mise en place d'un service public de l'orientation accessible à tous, pour favoriser l'élaboration de projets professionnels et la construction de parcours de formation ;
- Favoriser l'égalité des chances par la mise en place de voies de formation complémentaires favorisant les transitions professionnelles

L'enjeu est de faire entrer les individus dans une logique de formation afin, de leur permettre d'accéder à un niveau de qualification reconnu et de les aider à s'insérer dans la vie professionnelle par un accompagnement adapté. Dans cette perspective, l'offre de formation doit être concertée, visible et accessible.

- Concertée, car une offre de formation cohérente doit faire l'objet d'une véritable planification territoriale par le biais d'une coopération interrégionale et inter-établissements ;
- Visible, car l'information et l'orientation constituent la première étape de toute démarche personnelle d'accès à la formation ;
- Accessible, car aujourd'hui l'éloignement des établissements de formation constitue le principal obstacle rencontré par les personnes ayant la volonté d'intégrer une formation. En complémentarité de l'élaboration d'une carte des formations qui assure une équité territoriale face à l'offre, il est donc nécessaire d'agir pour faciliter l'accès aux établissements de formation par la mise en place de solutions d'hébergement, de restauration et de mobilité pour tous, notamment pour les jeunes.
- Penser l'offre de transports intermodale comme un accès pour l'ensemble des populations régionales à une formation et un emploi, et assurer un maillage du territoire par une offre de transports adaptée s'appuyant sur l'intermodalité ;

- Mettre en place une offre de formation répondant à l'économie territoriale, et accessible aux différentes typologies de publics, organiser une carte des formations qui assurent une équité territoriale, en lien avec des solutions d'accompagnement en termes d'hébergement, de mobilité, de restauration. Garantir un service public de l'orientation, accessible à tous, pour favoriser les choix d'une orientation choisie, favoriser les transitions professionnelles, par la complémentarité des voies de formation, et de leurs modalités d'exercice...

Suite :  
5. Mettre en place une offre de formation, accessible pour tous les territoires et pour tous les publics (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés)

- Développer une culture commune des conseils en évolution professionnelle et en termes d'accompagnement bénéficiant à l'utilisateur, mettre en œuvre un premier niveau d'informations auprès des bassins de vie et d'emploi ;
- Développer dans les territoires un programme de formations adaptées à des publics en difficulté : comment faire une démarche administrative, comment rédiger un C.V,... ;
- Intégrer dans l'offre de formation les problématiques liées au changement climatique.

# Conclusion

## Comment réussir le SRADDET ?

Au-delà des contributions thématiques sur les différents volets du schéma, le CESER a souhaité porter son analyse sur une approche plus globale du schéma. Il a ainsi identifié trois enjeux transversaux, liés à :

- la cohérence globale du schéma ;
- sa portée prescriptive ;
- son évaluation.

### L'enjeu de la cohérence : Quelle stratégie d'aménagement et de développement durable de la Nouvelle-Aquitaine ?

Le SRADDET est conçu comme un schéma global, intérateur de nombreuses politiques publiques (mobilité, environnement, habitat, foncier...). Le premier enjeu est donc celui de la mise en cohérence, au sein d'un schéma unique, des politiques d'aménagement et de développement durable du territoire. L'ambition du SRADDET, qui en fait aussi toute la difficulté, est ainsi de réussir l'intégration de stratégies, de schémas qui, jusqu'alors, étaient élaborés dans une logique avant tout sectorielle. Le CESER sera attentif à l'articulation entre les différents volets thématiques du SRADDET, afin d'éviter des contradictions entre les différents objectifs proposés.

Cette mise en cohérence interne du schéma est très largement déterminée par la capacité de la Région à proposer une stratégie globale : quelle vision de l'aménagement et du développement de la Nouvelle-Aquitaine la Région et ses partenaires entendent-ils porter ? La Région envisage de structurer le rapport d'objectifs du schéma autour de trois axes :

- Une Nouvelle-Aquitaine dynamique : des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois ;
- Une Nouvelle-Aquitaine audacieuse : des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux ;
- Une Nouvelle-Aquitaine solidaire : des territoires complémentaires et accessibles.

Le CESER ne peut que souscrire à ces objectifs, ainsi qu'à l'inscription de la stratégie régionale dans les 17 objectifs de développement durable (ODD 2030). Il sera ainsi attentif à ce que les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable soient effectivement intégrées dans le schéma.

Le CESER regrette toutefois que l'ambition régionale ne soit pas davantage affirmée et précisée : quelle région ne souhaiterait pas être plus dynamique, audacieuse et solidaire ? Projet de territoire, le SRADDET doit être porté par une vision qui ne transparait pas suffisamment à ce stade. C'est toute la question du sens de la stratégie régionale qui doit ainsi être posée. Dans son rapport « Faire Territoire(s) »<sup>14</sup>, le CESER le rappelle : « *l'addition de schémas et de plan ne suffit pas à « faire projet » de territoire : il convient de prendre conscience des motivations à agir en posant la question du « pourquoi » avant celle du « comment »* ». L'Assemblée réaffirme de ce point de vue la nécessité, développée dans le rapport, de remettre l'humain, la qualité de vie, au cœur des territoires, et donc au cœur du SRADDET. Faire territoire, c'est ainsi, par exemple, « *mettre en avant un minimum de valeurs communes assurant le bien-vivre de*

---

<sup>14</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, *Faire Territoire(s)*, rapport proposé par la Section Veille et prospective, octobre 2017.

*chaque habitant sur le territoire* ». C'est à cette condition que la Région pourra réussir pleinement son SRADDET.

La cohérence doit également être recherchée entre le SRADDET et les autres documents de planification stratégique élaborés par la Région que sont le SRDEII<sup>15</sup>, le SRDTL<sup>16</sup> ou le CPRDFOP<sup>17</sup>. À ce titre, le CESER note avec intérêt que la Région a inscrit, parmi les six enjeux thématiques qu'elle a identifiés, le développement d'activité économique et la création d'emplois durables, ou encore l'offre d'une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des emplois. La Région devra ainsi s'assurer que ces différents schémas s'articulent entre eux de manière cohérente, au service de l'aménagement et du développement durable du territoire. Au regard de l'ampleur des thématiques couvertes par le SRADDET, et malgré toute l'attention qu'y portera la Région, il n'est toutefois pas exclu qu'une contradiction apparaisse entre le SRADDET et, par exemple, le SRDEII. Le CESER s'interroge sur la manière par laquelle cette contradiction pourra être levée, aucun des deux schémas ne s'imposant juridiquement à l'autre.

Le SRADDET ne peut enfin se concevoir à la seule échelle du territoire régional. Plusieurs dimensions du schéma, telles les continuités écologiques (trames verte et bleue) ou encore les infrastructures de transport, impliquent de dépasser les frontières régionales. Le CESER souhaite ainsi que les ambitions régionales de l'axe intitulé « Une Nouvelle-Aquitaine dynamique : des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois » s'inscrivent plus nettement dans une perspective interrégionale, à la faveur de réflexions partagées avec les régions limitrophes françaises ou espagnoles (au niveau de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, mais également dans le cadre d'autres coopérations interrégionales et transfrontalières) afin d'ouvrir de nouveaux partenariats européens, et mener à bien des grands projets de développement du territoire interrégionaux tels que :

- la mise en place d'une stratégie maritime et littorale atlantique s'appuyant sur les priorités du Plan d'action atlantique et les fonds d'intervention des programmes européens (préservation des milieux, projets marins et sous-marins, développement des énergies marines renouvelables...);
- la réalisation des liaisons routières et ferroviaires interrégionales dans le cadre du RTE-T (réseau transeuropéen de transport) et du réseau ferroviaire européen à grande vitesse ;
- le développement des coopérations portuaires, interconnexions ferroviaires en matière de transport de marchandises et liaisons maritimes... ;
- le développement de projets dans le cadre des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du Massif Central et du Massif des Pyrénées.

## L'enjeu de la portée prescriptive du schéma : Quelle relation avec les territoires ?

À la différence des précédents schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire, le SRADDET devient opposable aux documents de planification infrarégionaux (SCOT, PLU, PCAET, PDU). Si elle participe d'une logique de mise en cohérence des politiques publiques régionales et locales, la portée exacte de cette opposabilité suscite des interrogations. Elle tient essentiellement aux règles générales, qui s'imposent aux documents de planification infrarégionaux dans un simple rapport de compatibilité, c'est-à-dire de non contrariété.

Le CESER partage la volonté régionale d'inscrire dans le SRADDET un nombre restreint de règles générales, mais ambitieuses et applicables. Il s'interroge toutefois sur la nature réelle de ces règles générales qui n'apparaît pas, malgré les précisions apportées, totalement clarifiée. L'obligation de respecter les

---

<sup>15</sup> Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

<sup>16</sup> Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs.

<sup>17</sup> Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

compétences de l'État et des autres collectivités, ainsi que de ne pas engendrer, ni aggraver, une charge financière pour ces dernières, réduit sensiblement leur portée.

La Région devra ainsi être particulièrement attentive à la formulation des règles générales : le caractère prescriptif du schéma doit certes permettre d'inscrire les orientations stratégiques régionales dans les documents de planification infrarégionaux, mais tout en respectant l'autonomie des collectivités (interdiction d'une tutelle d'une collectivité sur une autre). On retrouve toute cette ambiguïté dans l'un des exemples de règles générales proposés par la Région : afin d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % du rythme de consommation foncière, la Région envisage ainsi d'inscrire dans le schéma la règle suivante : « *les investissements fonciers se font essentiellement dans les espaces urbains déjà artificialisés* ». Le degré réel d'opposabilité du schéma reste relatif, et ce d'autant plus qu'il s'inscrit dans le temps long : le SRADDET ne produira véritablement ses effets qu'au fur et à mesure de l'approbation et de la révision des documents infrarégionaux.

Plus spécifiquement, le CESER s'interroge sur :

- la faculté de différencier les règles générales selon les grandes parties du territoire : intéressante sur son principe, les spécificités des territoires pouvant justifier l'application de règles différentes, cette possibilité peut se révéler délicate à mettre en œuvre ;
- la valeur indicative des cartographies, qui avaient dans le SRCE<sup>18</sup> valeur prescriptive : il conviendra en conséquence d'être attentif à l'ambition posée dans les règles générales en matière de biodiversité et de continuités écologiques.

Le projet de SRADDET n'intègre pas à sa juste mesure le volet biodiversité pourtant porté par un schéma majeur à inclure le SRCE réponse à l'érosion de biodiversité et porteur d'un aménagement du territoire soutenable.

L'application du SRADDET sera, au-delà de ces aspects juridiques, fortement dépendante de son appropriation par les différents acteurs, publics mais aussi privés, de Nouvelle-Aquitaine. Le SRADDET ne doit pas seulement être considéré comme l'expression d'une stratégie politique et technique de la collectivité régionale. Tout l'enjeu doit être d'en faire un véritable projet de territoire, porté et partagé par les acteurs de la région. Sans une large adhésion des territoires, le SRADDET peinera à se différencier des schémas qu'il remplace. Or force est de constater que si la Région s'est investie dans une large concertation, en de nombreux points du territoire, le SRADDET reste, pour une part importante des acteurs régionaux, méconnu. Le CESER appelle ainsi la Région et ses partenaires à profiter des mois à venir avant son adoption définitive, en décembre 2019, pour le porter et le faire partager plus fortement par les territoires.

## L'enjeu de l'évaluation : Quel suivi du SRADDET ?

Le CESER prend note que plusieurs dispositifs d'évaluation (évaluations ex ante et ex post<sup>19</sup>) sont prévus par la loi, tout comme l'intégration au fascicule des règles générales du SRADDET, des « *modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles générales et de leurs incidences* ». Il estime toutefois que ces mesures sont insuffisantes.

Afin de répondre d'une part, aux objectifs déterminés par la loi et, d'autre part, à ceux que s'est fixés le Conseil Régional, le CESER propose d'intégrer au SRADDET une stratégie globale d'évaluation qui permette un ajustement des politiques sectorielles au cours de leur mise en œuvre. Cette stratégie devra intégrer une évaluation *in itinere*, effectuée tout au long du déroulement des politiques et des actions et portant sur leur cohérence et leur pertinence. Elle devra également intégrer une évaluation intermédiaire qui, s'appuyant sur l'évaluation *in itinere*, mesure la façon dont les objectifs sont progressivement atteints et

---

<sup>18</sup> Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

<sup>19</sup> L'évaluation *ex ante* est effectuée avant la mise en œuvre d'une intervention publique. L'évaluation *ex post* est effectuée à la fin, ou après la fin, d'une action, d'une intervention publique.

permet une éventuelle réorientation de l'action. Cette stratégie devra être déterminée en fonction d'objectifs transversaux comme par exemple la réduction de la fracture territoriale, mais aussi la qualité de vie, le bien-être social, le développement équilibré et soutenable des territoires, l'empreinte écologique, la démocratie et la proximité. Cela éviterait ainsi une démarche en « tuyaux d'orgues » où les politiques sectorielles sont évaluées individuellement, en fonction des objectifs qui lui sont propres.

Le CESER propose ainsi de mettre en débat d'une part, des indicateurs de performance et de résultats<sup>20</sup> qui vont permettre d'évaluer la réalisation des objectifs et, d'autre part, des indicateurs de moyens et d'efficience<sup>21</sup> qui vont quant à eux permettre d'évaluer si les moyens (humains, matériels, financiers) dont le Conseil Régional s'est doté, permettent d'atteindre les objectifs fixés.

Enfin, le CESER relève plusieurs éléments de réflexion importants à prendre en compte dans l'élaboration de cette stratégie :

- la temporalité de l'action politique : certaines actions sont plus opérationnelles que d'autres qui nécessitent une mise en œuvre beaucoup plus longue (notamment les mesures environnementales). Les indicateurs déployés devront tenir compte de ces temporalités ;
- les contradictions et complémentarités entre certains objectifs : il est important de créer des indicateurs qui permettent de déceler les contradictions tout comme les complémentarités qui peuvent exister entre plusieurs objectifs, afin de trouver des solutions pour les réajuster aux besoins du territoire.

Pour le CESER, l'intégration d'une stratégie globale d'évaluation est une mesure complémentaire incontournable qui, par les possibilités d'ajustement qu'elle offre, garantit une action publique qui évolue au plus près des besoins des habitants et renforce ainsi la démocratie, l'attractivité et la cohésion sociale de notre territoire.

Arrivé au terme de cette contribution d'étape, le CESER rejoint le Conseil Régional : « *les orientations du SRADDET contribueront à offrir des perspectives nouvelles de développement à des territoires confrontés à de nombreuses disparités et renforceront, ainsi, l'attractivité de notre territoire* »<sup>22</sup>.



---

<sup>20</sup> [L'indicateur de résultat](#) fixe la nature et le niveau du résultat à atteindre et [l'indicateur de performance](#) cherche à mesurer le progrès réalisé.

<sup>21</sup> [L'indicateur de moyens](#) mesure les moyens déployés par la collectivité pour réaliser ses objectifs et [l'indicateur d'efficience](#) mesure le rapport entre ces moyens et les réalisations obtenues.

<sup>22</sup> Extrait du rapport du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine « Stratégie prospective – Modalités d'élaboration et objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) » - Séance Plénière du lundi 10 avril 2017.





[ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr)  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

---

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 57 57 80 80

**SITE DE LIMOGES**

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tél. : 05 55 45 19 80

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 55 77 77